



Formation professionnelle, apprentissage et assurance-chômage : l'essentiel de la réforme

publié le 06/05/2018

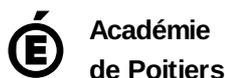
Descriptif :

Vendredi 27 avril 2018, Muriel Pénicaud présente en Conseil des ministres le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. L'acte II des réformes sociales du gouvernement s'attaque à la refonte de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'assurance-chômage

Après s'être attaquée à la réforme du droit du Travail au début du quinquennat, Muriel Pénicaud présente vendredi 27 avril 2018 en Conseil des ministres le fruit de six mois de concertation et de décisions sur le sujet bouillant de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'assurance-chômage.

Au total, ce sont 108 pages et 67 articles qui forment le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Une "révolution copernicienne", d'après la ministre du Travail, pour remettre le monde économique dans le jeu de la formation, lutter contre le chômage et améliorer la compétitivité des entreprises.

[Voici l'essentiel des mesures retenues dans le texte qui doit être discuté au Parlement d'ici à la fin de l'été.](#)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.